



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Bulletin hydrologique du 12 mai 2023

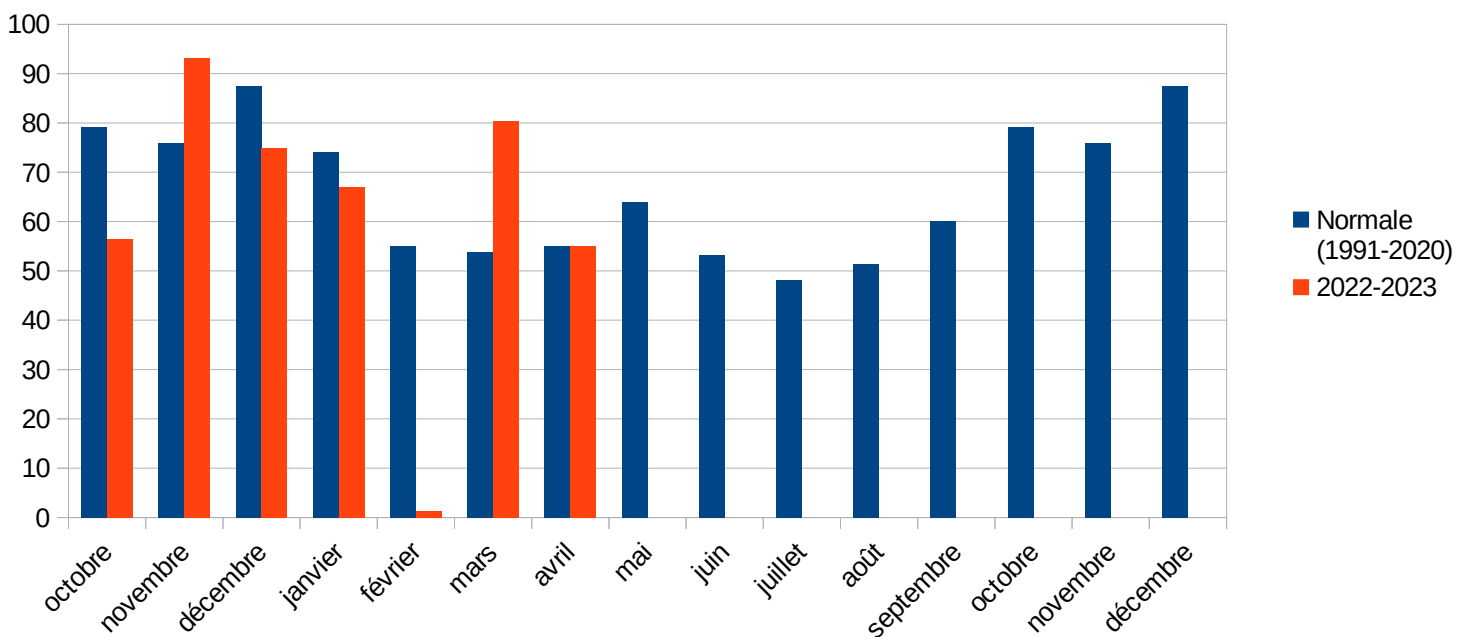
I – Situation générale

Pluviométrie :

Au cours du mois d'avril 55 mm de précipitations ont été observées à la station de Laval-Entrammes, pour une normale de 55,1 mm, soit les précipitations normales.

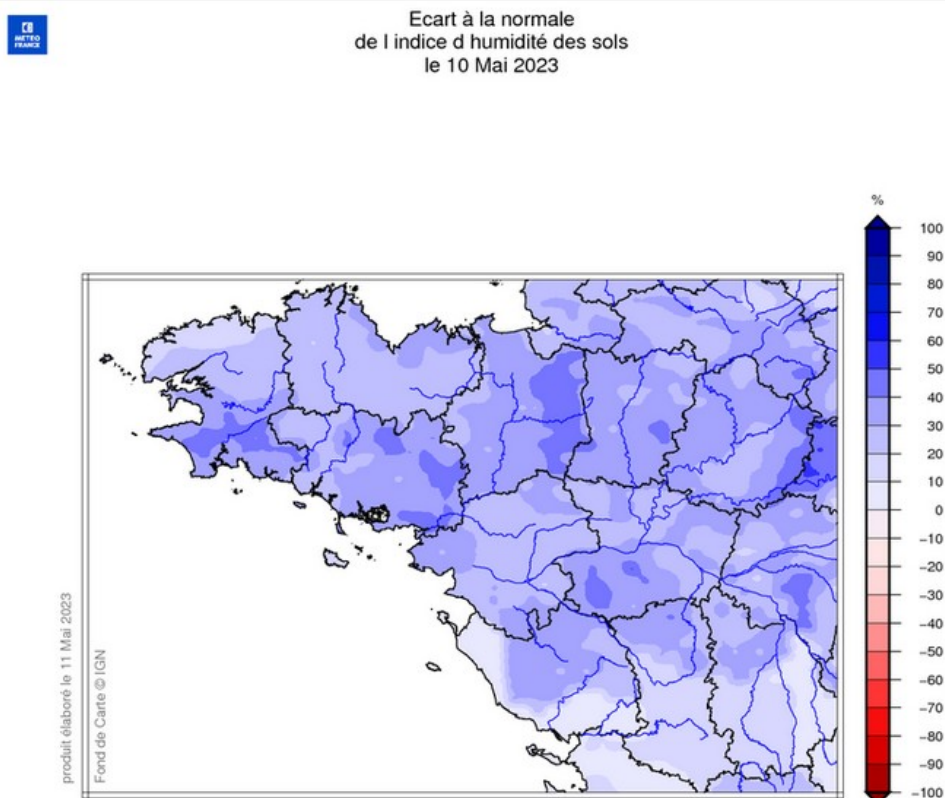
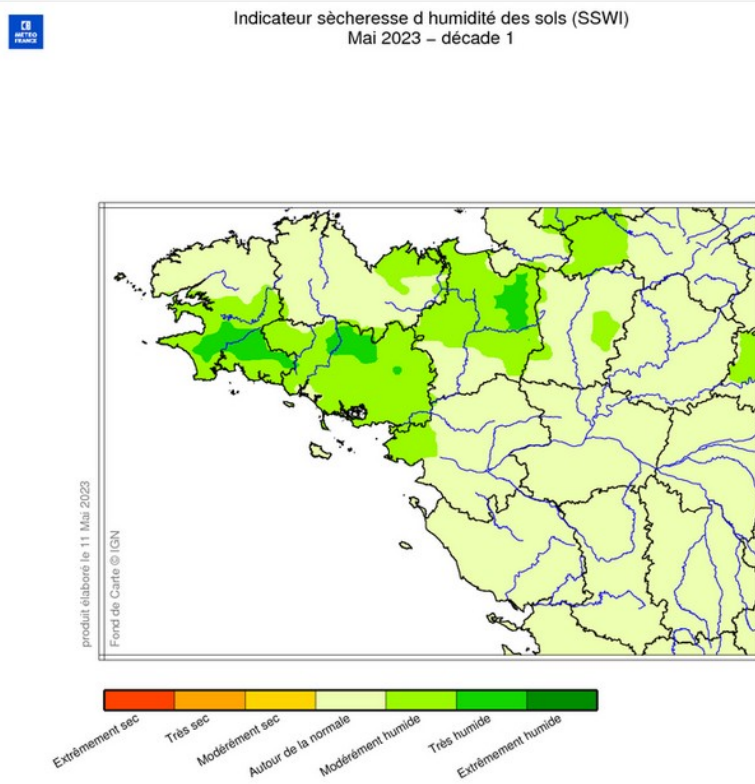
Le cumul des précipitations se situe sous les normales depuis le début d'année avec un mois de février très déficitaire (graphique ci-contre).

Pluviométrie et normale (en mm)



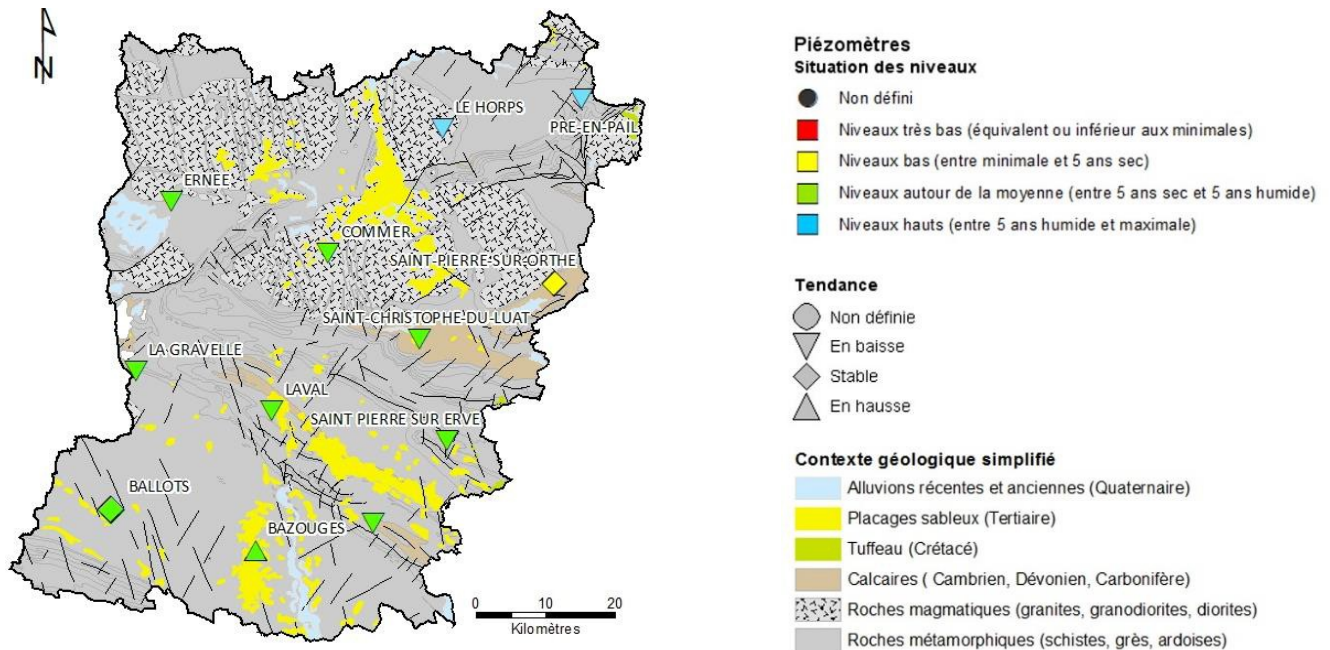
Bilan des précipitations en Mayenne :

L'indicateur sécheresse se situe actuellement autour de la normale pour la majorité du département sur la première décade du mois de mai.



Nappes phréatiques :

Situation au 1 er mai



En Mayenne, les nappes sont majoritairement très réactives.

La recharge hivernale des nappes s'est amorcée très tardivement à partir de mi-décembre, a marqué une pause de mi-janvier à fin février puis a repris jusqu'à mi-avril grâce aux épisodes pluvieux. **Les pluies de mars (63 mm) et avril (55 mm) ont ainsi permis aux ressources en eau souterraine de retrouver des niveaux plus favorables.**

A début mai, la période de vidange saisonnière des nappes s'amorce à partir de niveaux majoritairement proches ou supérieurs aux moyennes et supérieurs aux niveaux enregistrés à cette période de l'année en 2022.

La situation des ressources en eaux souterraines en Mayenne peut se résumer ainsi :

- Tendance : Les niveaux piézométriques suivis sont désormais majoritairement en baisse (9 stations) ;
- Situation : les niveaux sont désormais supérieurs à la moyenne calculée pour 84% des nappes suivies ;

1 suivi présente un niveau proche mais inférieur à la moyenne calculée. Pour la nappe des calcaires du Cambrien suivis à Saint Pierre sur Orthe, le niveau reste bas (inférieur au 5 ans sec).

En mai, sauf conditions météorologiques particulièrement pluvieuses, la vidange des nappes suivies en Mayenne devrait se confirmer et se poursuivre.

Le niveau du piézomètre à la station de Ballots au 8 mai était de 85,30 NGF, soit 20 cm sous le niveau de déclenchement de la vigilance qui est fixé dans l'arrêté cadre sécheresse à la cote 85,50 NGF pour cette même date.

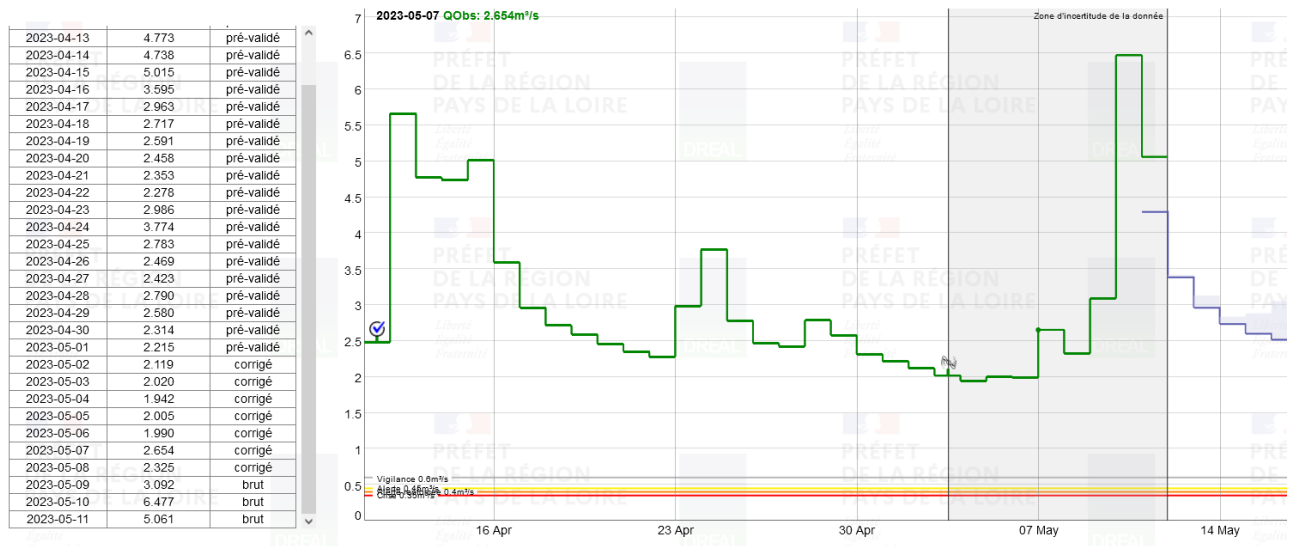
Débit des cours d'eau :

Les débits des cours d'eau superficiels se maintiennent au-delà des seuils de restrictions malgré un mois de février très déficitaire. Le démarrage de la période de reprise végétative sera un facteur à prendre en compte dans l'évolution de la situation si le déficit des précipitations venait à s'installer.

Stations hydrométriques :

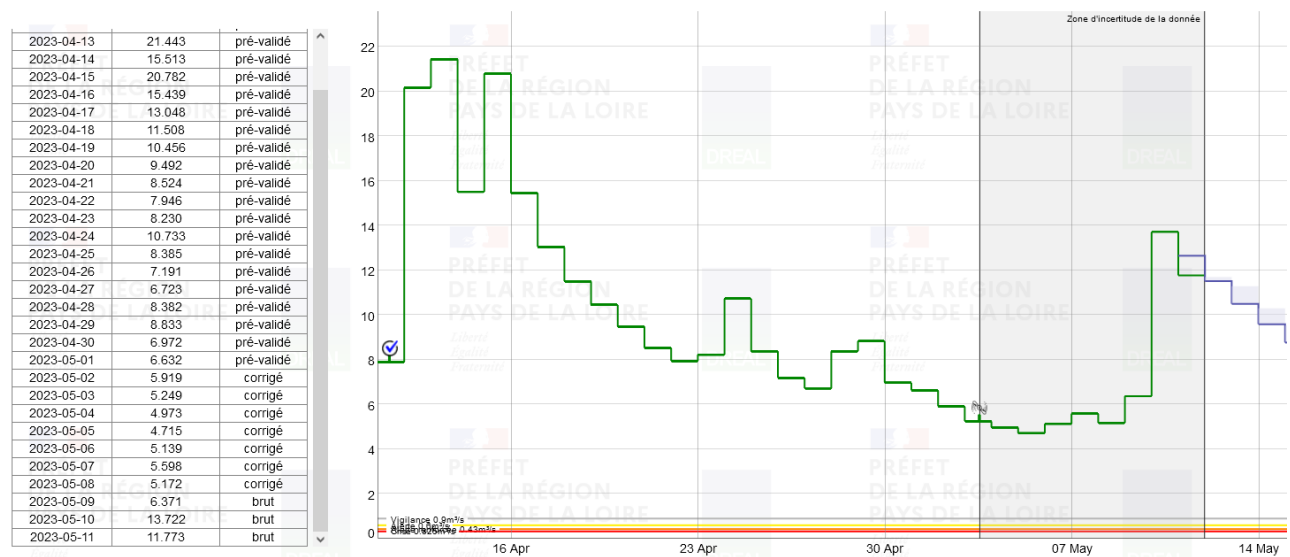
Mayenne amont Ouest

Débits moyens journaliers sur La Colmont à Oisseau - Fiabilité **moyenne**



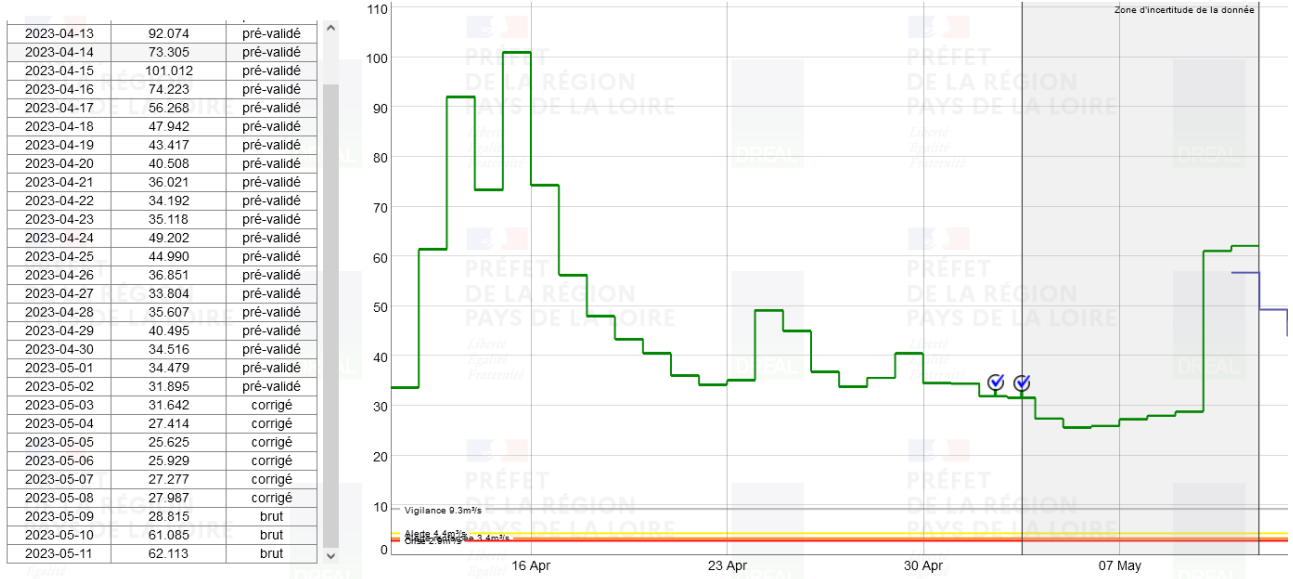
Mayenne amont Est

Débits moyens journaliers sur La Mayenne à Ambrières-les-Vallées [Cigné] - Fiabilité **bonne**



Mayenne médiane et aval

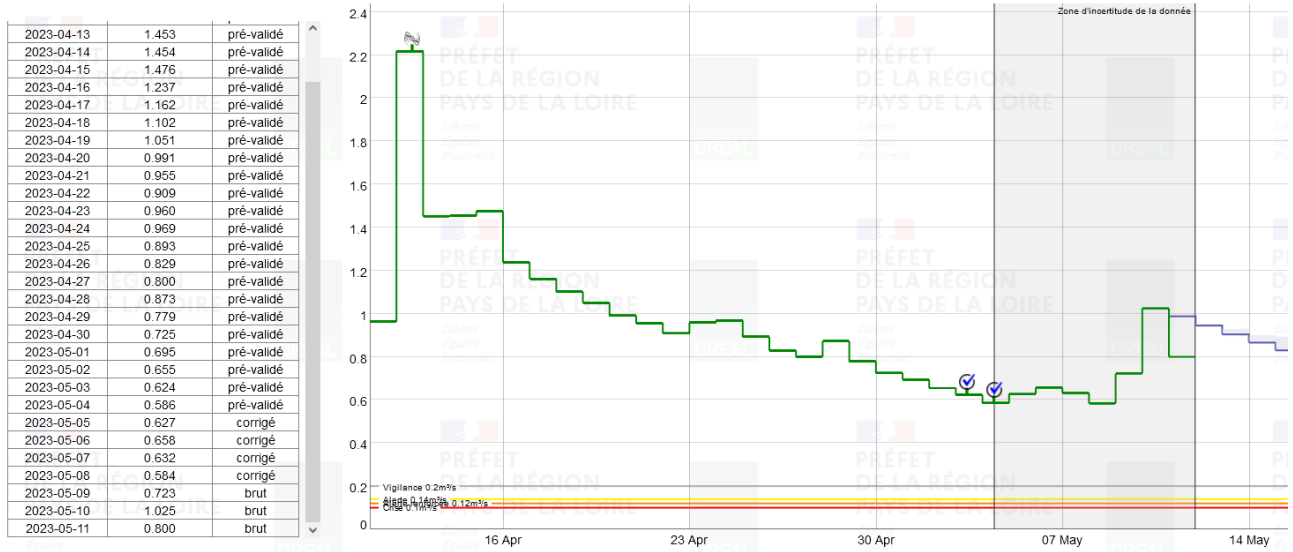
Débits moyens journaliers sur La Mayenne à Château-Gontier - Fiabilité **bonne**



Sarthe amont

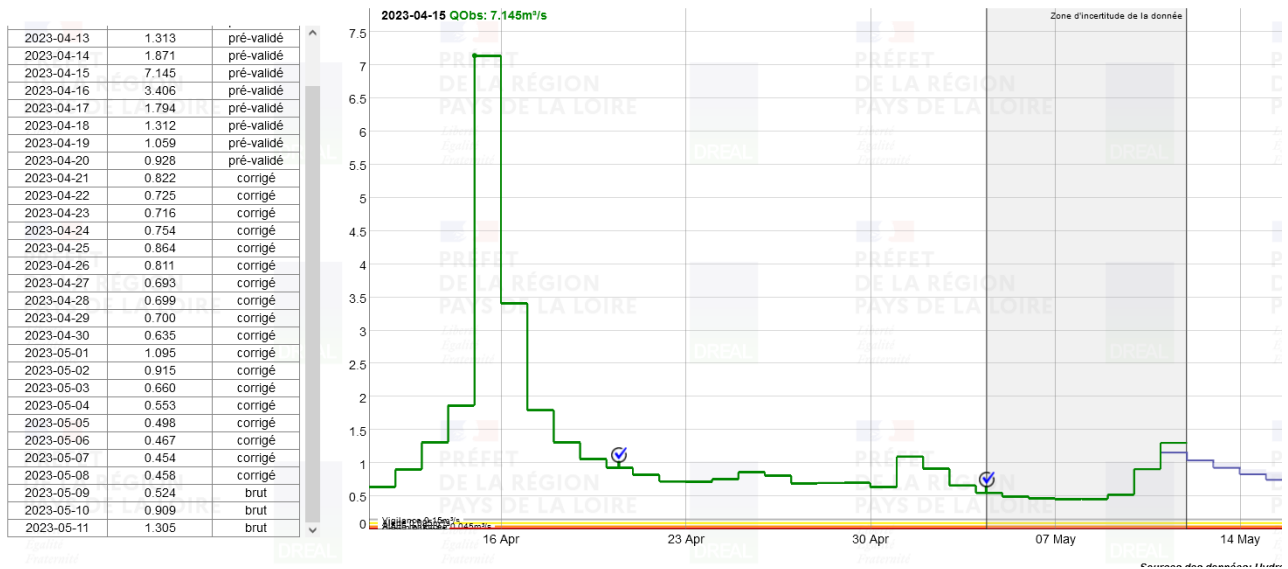
Débits moyens journaliers sur La Vaudelle à Saint-Georges-le-Gaultier - Fiabilité **bonne**

Seuils alerte/renforcée rapprochés



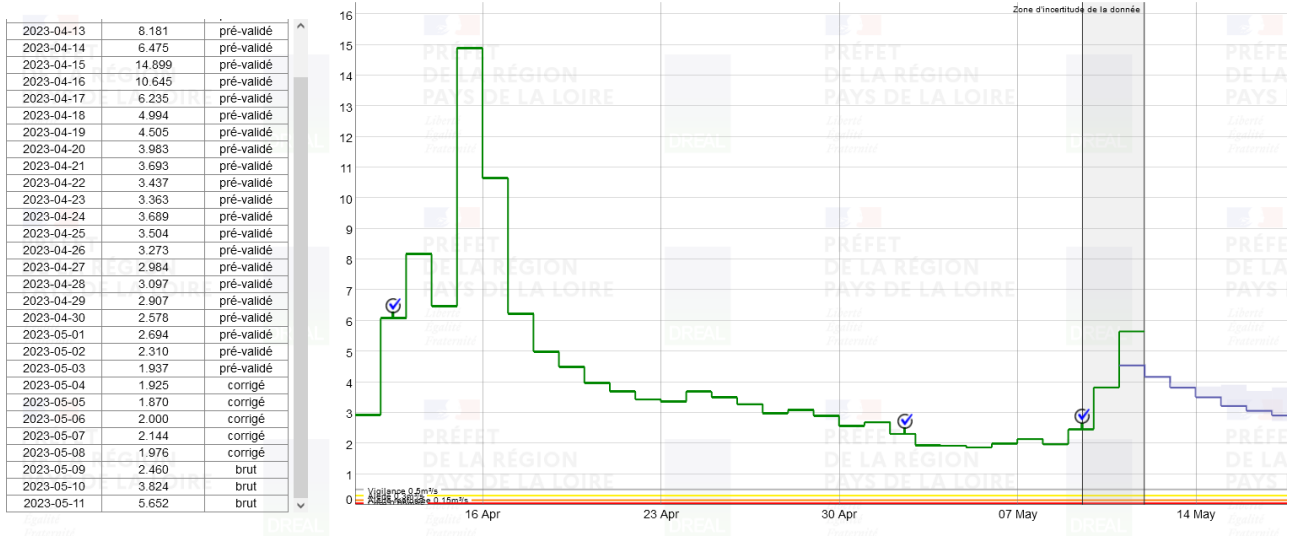
Sarthe aval

Débits moyens journaliers sur La Vaige à Bouessay - Fiabilité **bonne**



Oudon

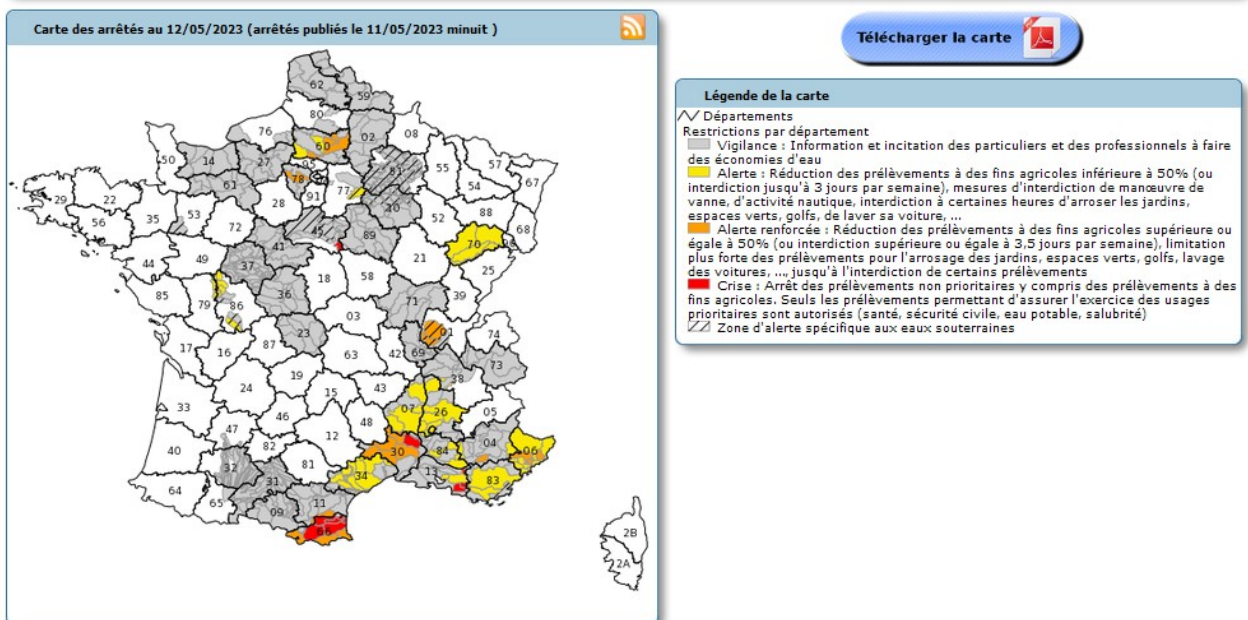
Débits moyens journaliers sur L'Oudon à Châtellais [Marcillé] - Fiabilité **bonne**



Prévisions :

Sur les 8 prochains jours, les prévisions vont dans le sens de températures en moyenne inférieures à la normale, et 10 à 15 mm supplémentaires de précipitations. Les tendances sur la 3^e semaine de mai sont aussi orientées sur des températures inférieures aux normales et des précipitations significatives.

Situation PROPLUVIA :



II – Mesures

Le département de la Mayenne est découpé en 6 territoires hydrographiques pour la coordination des mesures de restriction des usages de l'eau.

L'arrêté cadre du 20 avril 2023 définit des seuils d'alerte et de mise en œuvre de mesures de limitation des usages de l'eau en période d'étiage pour chacun de ces territoires hydrographiques. Il est défini 4 seuils relatifs aux débits de référence des cours d'eau pour ces stations hydrométriques de référence situées au niveau de chacun des territoires : un seuil de vigilance, un seuil d'alerte, un seuil d'alerte renforcée et un seuil de crise.

Le niveau du piézomètre de Ballots était au 1^{er} avril sous la cote de vigilance défini par l'arrêté cadre, raison pour laquelle le territoire hydrographique de l'Oudon a été placé en vigilance. **Sur ce territoire hydrographique, il est fait appel au sens civique de tous les utilisateurs et usagers de l'eau qui sont invités à réduire volontairement leur consommation.**

Territoire hydrographique	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Mayenne amont Est				
Mayenne amont Ouest				
Mayenne médiane et aval				
Sarthe amont				
Sarthe aval				
Oudon	X			